

Des groupes de parole pour hommes violents

Le département reste pionnier dans la mobilisation contre les violences conjugales, tant auprès des victimes que des auteurs, invités à prendre conscience de leurs actes.



Pantin, le 19 février. Les participants suivent trois séances en moyenne, encadrés par une psychologue et un assistant social. « Le groupe encourage la parole », notent les professionnels. (LP/C.S.)

Un soir de décembre, il revenait du boulot, le dîner n'était pas prêt. « On s'est disputés. Quand je rentrais avant elle, je faisais à manger et elle, non, elle m'a dit qu'elle n'était pas obligée, elle m'a parlé comme à un gamin, j'ai perdu le contrôle... Je lui ai mis un coup de poing » raconte David*, 51 ans, d'une voix calme, deux mois après les faits. C'est son fils de 15 ans qui a appelé les pompiers. Il était là quand son père a frappé sa mère. La femme de David est partie à l'hôpital, elle s'est vu prescrire huit jours d'ITT (incapacité totale de travail). Le lendemain, la police est allée interpellé David sur le chantier où il travaille. Il a passé deux jours en garde à vue avant d'être présenté à un juge. « On est mariés depuis trente ans et c'est la première fois que je la frappe », assure-t-il. David sera jugé en septembre au tribunal correctionnel de Bobigny. En attendant, il est sous contrôle judiciaire, et dans ce cadre, a accepté de participer au groupe de parole d'auteurs de violences conjugales.

C'est au 5^e étage d'un immeuble à Pantin, dans les locaux du Paje, le pôle d'accompagnement judiciaire et éducatif de la Sauvegarde de l'enfance. Le premier groupe est né il y a sept ans, de la conviction que la lutte contre les violences conjugales ne pouvait faire l'impasse sur une prise en charge des auteurs. Patrick Poirret, alors procureur adjoint à Bobigny, a

mis sur les rails ce dispositif toujours peu répandu en France. La Sauvegarde, plus connue pour son activité auprès de l'enfance en danger, en est persuadée : « c'est aussi auprès des auteurs de violences qu'on peut faire bouger les choses », insiste son directeur Xavier Bombard.

« Au fond de moi, je savais que ce que j'avais fait n'était pas bien »

Hakim, 37 ans

Ces groupes « d'expression et de responsabilisation » se déroulent sur le temps d'attente du procès. Les volontaires comme David suivent trois séances en moyenne. « Tout le monde ne peut pas participer, il ne faut pas être récidiviste, il faut déjà être en capacité d'entendre l'autre et ne pas être vindicatif vis-à-vis de la victime », précise Clara Iparraguirre, intervenante sociojudiciaire, qui mène les entretiens préalables. Ici on ne juge pas et le contenu des échanges reste confidentiel. Les professionnels sont là pour faire réfléchir et aider à assumer ses actes.

« Le groupe encourage la parole. Pour nous, c'est gagné quand la personne est amenée à faire un travail personnel », estime Ludovic Dardenne, assistant social, référent « violen-

ce conjugale ». Il coordonne ces groupes en binôme avec Nadège de Bruyère, psychologue.

« C'est plus facile de parler de l'histoire d'un autre que de sa propre histoire, avoue Hakim*, 37 ans. Moi, ça m'embêtait de dévoiler ma vie privée devant tout le monde. Au fond de moi, je savais que ce que j'avais fait n'était pas bien. » Il sera jugé en mai pour « coups et blessures », en janvier 2013, sur sa femme. Ce qu'il retient des séances ? « On ne se considère pas comme une victime et on prend conscience de l'acte commis. » S'il reconnaît avoir été violent, une fois seulement, il ne se définit pas pour autant comme un « homme violent ». « J'ai réalisé aussi qu'on aurait dû se séparer plus tôt et ne pas écouter nos familles qui disaient que ça allait s'arranger. » Depuis, Hakim est toujours en contact avec la mère de son fils, mais il ne vit plus avec elle.

« Le groupe, c'est comme un conseil », estime David, qui, lui, va tenter de revivre avec sa femme après un mois d'interdiction de domicile conjugal. « Et s'il y a à nouveau des disputes, je pars », dit-il. Aujourd'hui, il sait gré à sa femme d'avoir maintenu sa plainte : « Elle m'avait proposé de la retirer si je lui demandais pardon. Heureusement qu'elle ne l'a pas fait, sans cette plainte, ça aurait pu continuer. »

CAROLE STERLÉ

* Les prénoms ont été modifiés.